

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Elections des délégués pour la vie lycéenne Du 11 au 15 octobre 2010

Dans chaque lycée, du 11 au 15 octobre, les lycéens sont appelés à élire 10 représentants aux conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL).

Cette année, dans le cadre de la réforme du lycée, les représentants des élèves sont élus au suffrage universel direct par mandat de deux ans. Ce sont donc plus de 73 000 élèves des 90 établissements de l'académie (lycées, lycées professionnels et EREA) qui voteront pour leurs représentants au sein du CVL de leur établissement.

#### Qui peut être candidat ?

Tous les élèves de l'établissement peuvent se porter candidats. Chaque candidature comporte le nom d'un titulaire et celui de son suppléant.

#### Qui vote ?

A partir de cette année, tous les lycéens du CVL sont désignés au suffrage universel direct, c'est-à-dire par l'ensemble des élèves du lycée.

Rectorat  
Cabinet du Recteur

Contact presse  
Maud Pestel

Chargée de communication  
et relations presse

Tél. 02 38 79 45 96  
P : 06 42 71 75 05

communication  
@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Etienne  
45043 Orléans Cedex 1

Le CVL se réunit au moins trois fois par an, et avant chaque conseil d'administration du lycée.

Avec la réforme du lycée, les nouvelles attributions du CVL visent à renforcer la légitimité de l'instance et la parole des lycéens, ainsi qu'à développer leur esprit d'initiative.

Son rôle est élargi, il intervient notamment sur :

- l'organisation du temps scolaire et l'accompagnement personnalisé,
- le projet d'établissement et le règlement intérieur,
- l'orientation des élèves, le soutien, l'aide, le tutorat, les échanges linguistiques,
- la restauration et l'internat,
- la santé, l'hygiène et la sécurité,
- l'aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne,
- l'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires.

Le CVL est aussi un lieu d'échange et de débat entre lycéens et adultes. Les délégués expriment les idées, les attentes et les préoccupations de tous les élèves dans le but d'améliorer la vie au lycée. Par ailleurs, le vice-président du CVL présente désormais au

conseil d'administration des avis et des propositions, et fait part des comptes rendus de séance du CVL.



2/2

### Qui siège au CVL ?

Le CVL est composé de :

- 10 élus lycéens
- 5 enseignants ou personnels d'éducation
- 2 représentants de parents d'élèves
- 3 personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de services

Le CVL est présidé par le chef d'établissement.

Le ministère de l'Éducation nationale a lancé le 10 septembre une campagne d'information à destination des lycéens avec la diffusion de deux millions de dépliants les incitant à s'investir dans les CVL.

Le site de la vie lycéenne, [www.vie-lyceenne.education.fr](http://www.vie-lyceenne.education.fr), explique, par ailleurs, les principales nouveautés liées au scrutin et propose des informations sur les élections tant aux élèves, qu'aux adultes chargés de les organiser.

### Le point sur les instances lycéennes

Les instances de la vie lycéenne rassemblent des représentants lycéens élus tous les 2 ans par l'ensemble des lycéens. L'objectif est de mieux prendre en compte leurs attentes en leur donnant la parole dans ces espaces de dialogue et de concertation avec la communauté éducative (enseignants, parents, personnels d'éducation...).

#### > Le CVL

Chaque lycée, qu'il soit professionnel, technologique ou général, ou chaque établissement régional d'enseignement adapté (EREA), dispose d'un Conseil de Vie Lycéenne (CVL). Le conseil de la vie lycéenne (CVL) rassemble dix élus lycéens, des représentants des personnels, et des parents d'élèves. Ensemble, ils peuvent formuler des propositions sur tous les sujets de la vie quotidienne. *C'est le chef d'établissement qui préside cette instance.*

#### > Le CAVL

Le CAVL est l'échelon intermédiaire entre les CVL (Conseils de la vie lycéenne, dans tous les établissements) et le CNVL (Conseil national de la vie lycéenne, national). Dans chaque académie, 20 élus lycéens y participent. Créées en 1991, *les CAVL sont présidés par les recteurs.*

**Prochaines élections en novembre 2010**

#### > Le CNVL

Instance nationale de dialogue entre les représentants lycéens et le ministre de l'Éducation nationale, le CNVL est composé de trente-trois lycéens. Créé en 1995, *il est présidé par le ministre.*

**Prochaines élections en décembre 2010**